

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE Miramas

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2010

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

** Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal :*

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Gérard GERON, Gérald GUILLEMONT, Maryse RODDE, Jean GUILLON, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Laetitia DEFFOBIS, Fadela AOUMMEUR, Jean Eudes JOFFRIN, Christian PEYRO, Guy DEMARETZ, Liliane FLEURY, Jacques RODRIGUEZ, Gérard GACHON, Robert SORIANO, Armelle RAFFINI, Christian NAVARRO, Danielle GACHE, Eric MARCHESI, Martine ARFI-AYALA, Fatma LAPRADE, Corinne LE CAR, Fatima FETTACHE-BOUGUessa, Jean Claude DETOURNAY, Patricia GIMENES, Eric ROUBY, Claude MIKAELIAN, Sandrine VENTURE, Cécile DUMAS.

Etaient représentées, Mesdames et Monsieur :

Marie Pierre VIAL par Frédéric VIGOUROUX,
Géraldine BUTI par Robert SORIANO,
Pierre CARLIN par Eric ROUBY,
Maryline KERAUDY par Jean Claude DETOURNAY.

A) Désignation du Secrétaire de séance.

M. le MAIRE.- Je vous propose de désigner **Mme Anne-Marie CHAYOT** pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le MAIRE. - Avant d'aborder l'ordre du jour de ce Conseil municipal, je voudrais vous signaler que j'ai reçu ce jour une lettre de Mme Virginie BICHET, lettre envoyée conjointement à M. le sous-préfet, m'informant de sa démission du Conseil municipal de Miramas dans les meilleurs délais, et ce pour des raisons personnelles.

J'en prends acte, et je regrette, bien sûr, que Mme BICHET ne soit plus parmi nous, mais je sais qu'elle a des petits enfants. Le nombre de votants de ce Conseil municipal sera donc de 34, au lieu de 35, en attendant l'arrivée de la personne figurant juste après Mme BICHET sur la liste.

Je vous rappelle que la démission de Mme BICHET rentre en vigueur dès sa réception, et par conséquent aucune procuration en son nom n'est à fournir à l'Administration. De plus, le Conseiller municipal démissionnaire ne peut donc plus participer aux séances du Conseil municipal.

ORDRE DU JOUR**B) Ratification du compte-rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2009.**

M. le MAIRE.- Je parle bien de la ratification de ce compte rendu.

(S'adressant à la sténotypiste) Je vous remercie, Madame, pour le travail toujours très précis que vous faites.

Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- J'indique d'ores et déjà qu'une question du Groupe d'Opposition de Gauche portant sur le massif forestier de Pont de Rhaud sera traitée en questions diverses à la fin du Conseil municipal.

C) Délibérations

*** DIRECTION DES FINANCES**

N°1 - Débat sur les orientations budgétaires 2010.

M. le MAIRE.- Je précise aux membres de l'assemblée, ainsi qu'aux citoyens, que je remercie d'être toujours présents, qu'il n'y a pas de vote sur le DOB, car il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires. Je cède la parole à M. GUILLEMONT, Adjoint aux Finances.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Présentation du rapport.)

Mes chers Collègues, nous allons donc débattre des orientations budgétaires de la Commune pour 2010.

Vous avez reçu avec votre convocation une note de synthèse, et on vous remet ce jour sur table un rapport détaillé que je vais vous présenter. Je ne le lirai pas entièrement, car je pense que cela serait trop long, mais vous pourrez en prendre connaissance plus avant. Cependant, je voudrais quand même passer en revue les éléments structurants.

En introduction, nous rappelons que ce débat a lieu en raison de la loi du 6 février 1992. M. le Maire vient de rappeler qu'il s'agit d'un débat qui n'est pas suivi d'un vote, car le vote aura lieu en mars lors de la présentation du budget primitif.

Nous plaçons ce débat d'orientations budgétaires dans le contexte économique et social qui est celui de la France ce premier trimestre 2010, avec effectivement toutes les conséquences liées à la crise bancaire mondiale et sa déclinaison en termes économiques et sociaux particulièrement. Ce débat d'orientations budgétaires est aussi placé sous l'égide des réformes en cours concernant les Collectivités territoriales, à savoir la réforme déjà actée de la suppression de la taxe professionnelle, et le débat qui a commencé sur la réforme des Collectivités territoriales.

L'Etat, à travers la réforme de la taxe professionnelle, cherche à se désendetter et à transférer une partie de ses déficits sur les Collectivités territoriales. Parallèlement, cet Etat poursuit la mise en place de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui conduit à des retraits des administrations au niveau territorial et à des transferts de charges vers les Communes et Intercommunalités. L'Etat cumule les déficits et les dettes et cherche par tous les moyens à transférer ses dettes aux Collectivités territoriales.

En ce qui concerne les dotations versées par l'Etat à nos Collectivités, on est dans la poursuite du pacte de stabilité et dans la mise en œuvre de la Loi de Programmation des Finances Publiques qui s'étend de 2009 à 2012, qui indexe l'évolution des enveloppes sur la seule inflation prévisionnelle, soit 1,2 % pour 2010. Cette enveloppe dite « normée » intègre depuis la loi de finances 2009, le Fonds de Compensation pour la TVA (FC TVA) dans ses composantes. Sous l'effet de la forte augmentation du FC TVA consécutive au plan de relance mis en œuvre par le gouvernement en février dernier, les enveloppes réservées aux autres dotations se voient réduites. Ainsi, la dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne progresse que de 0,6 % tandis que les compensations fiscales diminuent de 5,6 %.

En ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), comme nous avons un contrat de cohésion sociale, nous avons donc une

DSU relativement importante par rapport à d'autres, le taux de progression de la DSU pour Miramas est de 1,2 %, alors qu'il était de 2 % l'an passé.

L'année 2009 a vu également une montée rapide des effets de la crise bancaire mondiale, qui se traduit par une montée très forte du chômage (+18 % sur un an), et avec des conséquences très lourdes –on le sait– pour les familles, et aussi pour les personnes seules qui perdent leur emploi. Cet environnement en mutation négative rapide pèse lourdement sur les comptes de la Commune, sur la vie des familles et sur la plupart de nos administrés.

Dans ce contexte de crise, quelle est la position de la Majorité municipale, et quelles sont les propositions que nous entendons faire pour 2010 ?

Nous entendons poursuivre la mise en œuvre de notre programme, parce que nous pensons que les orientations qui étaient contenues dans notre programme sont des orientations de fond et de longue haleine, pour répondre à la nécessité de rénover et de transformer Miramas, mais –et vous le verrez dans les propositions concrètes– nous suivons les effets de la crise sur les familles, et de ce fait nous proposons de nouvelles mesures pour la solidarité entre les Miramasséens. Il faut noter au passage qu'en termes de volume d'investissement, globalement la Commune par ses décisions exerce un vrai soutien à l'économie locale, au maintien dans l'emploi, aux familles, et aux personnes en difficulté.

L'atteinte de ces objectifs permettra d'apporter des réponses de fond, de court terme et de long terme, aux questions que les Miramasséens veulent voir résolues. Nous proposons également des adaptations pour tenir compte de la crise.

Une série de programmes sont en cours, qui vont être confirmés en termes de réalisation dans l'année 2010, mais il s'agit là des réalisations principales, mais non de l'ensemble des réformes qui vont être apportées durant l'année par l'équipe municipale :

- en premier lieu, nous avons relancé l'accroissement du nombre de places pour accueillir les petits en crèche, tout particulièrement pour favoriser l'accès au travail des femmes,

- nous poursuivons le programme de travail pour assurer une meilleure sécurité sur la voie publique pour les personnes et les biens,

- nous maintenons un soutien fort à la vie associative incorporant des mesures particulières pour le recrutement de salariés dans le cadre de CAE,

- nous allons adapter, autant que nous pourrons le faire, les aides aux familles et aux personnes touchées par la crise, et revoir aussi les partenariats pour les renforcer avec les centres sociaux et les associations caritatives,

- nous allons prendre des initiatives pour développer des emplois d'insertion au sein des chantiers de bâtiment dont la Commune, le SAN et les bailleurs sociaux sont maîtres d'ouvrage, ou encore dans le cadre du projet de rénovation urbaine. Le Maire de Miramas a obtenu que soit inscrite une clause sociale qui va obliger les entreprises à confier 8 % des heures travaillées de l'ensemble du programme de rénovation urbaine aux personnes qui sont en insertion, et cela se fait en étroite collaboration avec la Mission Locale, avec le Plan Local d'Insertion.

- nous avons commencé à renforcer les moyens du Service propreté,

- nous avons non seulement la volonté, mais la nécessité de reconstituer l'épargne financière pour financer nos investissements –tous ceux qui sont dans le budget communal, l'essentiel étant toujours dans le budget de Ouest Provence, mais il y a énormément à faire dans le budget communal– principalement pour accroître notre effort de maintenance et l'adaptation de l'ensemble du patrimoine,

- il nous faut poursuivre l'effort de modernisation de notre Administration communale, notamment dans ses fonctions supports.

- les taux d'imposition ne changeront pas.

- je rappelle, puisque cela a fait débat, que la fiscalité est une affaire compliquée, et, effectivement, il figurait cette année sur les avis d'imposition une augmentation de 2,5 % de la valeur locative : cette augmentation résulte du vote de la Loi de Finances de 2009, vote qui a été celui de la majorité parlementaire, en place et qui vise à actualiser les bases. Je rappelle que l'inflation constatée en 2009 est de 2,8 %, donc cette actualisation sert aussi pour que les Communes et les Intercommunalités puissent voir progresser leurs revenus fiscaux à peu près au rythme de l'inflation.

- les mesures que nous avons obtenues dès notre entrée dans notre mandature au SAN en ce qui concerne l'évolution de taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) continue de produire leurs effets, puisqu'en 2008 elle était de 11,5 %, en 2009 nous avons obtenu 8,14 %, et en 2010, vous verrez sur vos avis d'imposition à l'impôt foncier que le taux de la TEOM va tomber à 7,5 %. Après, on en restera là compte tenu de l'évolution du coût des collectes et du coût des traitements.

Voici pour les principaux dossiers, mais tous mes collègues ici portent d'autres dossiers qui vont être pris en compte dans le cadre du budget.

(Présentation à l'écran.)

* **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Evolution du budget de fonctionnement :

L'évolution des recettes de fonctionnement est représentée par la courbe bleue, les dépenses de fonctionnement, par la courbe rouge, et puis on a inscrit la somme des dotations perçues par la Commune. Cela permet de voir qu'au fil des années, c'est-à-dire pour 2008 et 2009, on arrive à une situation d'équilibre, qu'il n'y a plus d'excédent entre les

dépenses et les recettes. Cela permet de voir également la montée en charge de la dotation de coopération.

- Evolution des principales dotations (courbes) :

En ce qui concerne les dotations, la courbe de la DSU évolue peu, ne parlons pas de celle des instituteurs qui stagne, celle de la DGF évolue de moins en moins rapidement, et la dotation principale, donc la dotation versée par le SAN à chacune des Communes, qui est un prélèvement sur les recettes de taxe professionnelle du SAN affiche une forte augmentation en 2009, et on verra encore une nouvelle et forte augmentation en 2010, mais je vais y revenir.

- Evolution des principales dotations (histogramme de fréquence et courbes) :

Dans ce tableau figure une courbe rouge correspondant à une donnée nouvelle qui est l'indice du prix des dépenses communales.

Depuis plusieurs années, l'Association des Maires de France pensait que la structure des dépenses des Communes était quand même très différente de la structure des dépenses des ménages, et que cela devait être pris en compte. De ce fait, l'Association des Maires de France a fait établir par un institut financier prestigieux –par des gens qui sont indiscutables en matière d'analyses financières dont je tairai le nom– et on s'aperçoit effectivement que la structure des dépenses communales induit le fait que cet indice des prix évolue sensiblement plus rapidement que l'indice des prix des ménages hors tabac, alors que les dotations de l'Etat (DSU et DGF) tiennent compte de l'évolution de l'indice des prix des ménages hors tabac, ce qui conduit à une perte de recettes depuis des années, donc à une perte du pouvoir d'achat des dotations de l'Etat : à un moment où l'on parle de la transformation de la fiscalité, ce n'est absolument pas neutre.

- Evolution des dépenses des chapitres 011 et 65 :

*** Chapitre 011, Charges à caractère général :**

Je précise que ce tableau est le même que celui de l'an dernier, hormis le fait que l'on a ajouté l'année 2009, puisque l'on a gardé les mêmes données et on l'incrémente au fur et à mesure.

En ce qui concerne les charges à caractère général, en 2006 et 2007, il y a eu le transfert de la Petite Enfance au CCAS, il y a donc un certain nombre de dépenses qui ont disparu ; en 2007 il y a eu le transfert pour 1,8 M€ des dépenses du contrat SILIM au SAN, ce qui induit à nouveau une forte baisse, et puis en 2009 cela remonte par rapport à 2008 notamment en raison du fait que l'on a eu en 2009 un hiver plus difficile que les années précédentes, on a eu une facture de chauffage qui a augmenté de 100.000 € et le déneigement qui nous a coûté entre 80.000 € et 100.000 € que l'on retrouve sur ce chapitre-là. Globalement, il y a une tendance à l'élévation de l'ordre de 2 à 3 % sur plusieurs années.

- Chapitre 65, autres charges de gestion courante :

Dans ce chapitre, nous avons trois groupes de dépenses essentielles :

- la subvention au CCAS qui a fortement cru lors du mandat précédent,

- les subventions à l'ensemble des associations pour environ un tiers,

- la subvention au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour également environ un tiers, où l'on ne contrôle absolument pas le montant de cette subvention.

Globalement, il y a une augmentation importante de 2001 à 2007, et on constate une stabilisation de 2008 à 2009.

- Evolution des dépenses de personnel (Mairie et CCAS) :

La courbe en bas du graphique représente le CCAS qui compte environ 70 agents, et celle du haut représente les effectifs de la Mairie où il y a 570 agents, c'est-à-dire plus cinq ou six agents par rapport à 2008. L'évolution de 2008 à 2009 est de 2,78 % dont plus de la moitié

correspond au changement de grade, ce que l'on appelle le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), au changement d'échelon, etc., plus l'évolution de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires qui est déterminée par le gouvernement.

- Evolution de l'épargne brute et nette :

La différence entre l'épargne brute et l'épargne nette, c'est le remboursement en capital ; l'épargne nette, c'est une fois que l'on a payé les intérêts.

On constate dans ce graphique que la Commune a une situation structurelle, que l'on connaît depuis très longtemps, fortement contrainte et qui nous met en présence de difficultés pour financer nos investissements, car c'est l'épargne qui est ensuite virée en section d'investissement pour pouvoir financer les investissements. On verra ensuite la structure de l'investissement.

*** SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Evolution des recettes d'investissement hors subventions :

Il s'agit là des principales recettes hors subventions, puisque depuis 2009 on a la chance d'avoir de fortes subventions du Conseil Général.

De 2001 à 2007, on a eu de fortes plus-values sur des cessions immobilières. Il faut savoir que le total des ventes effectuées par la Commune de 2003 à début 2008 –car ce sont des ventes qui ont été réalisées avant notre mandature– la somme encaissée en termes de plus-values immobilières du fait des cessions d'immeubles s'élève à 5,7 M€, ce qui n'est pas du tout neutre en termes budgétaires.

Ensuite, sont représentés dans ce graphique le Fonds de Compensation de la TVA, ainsi que le total des recettes d'investissement. On peut constater ici que l'on a eu des recettes d'investissement très volatiles.

- Evolution des dépenses d'investissement :

Sont représentées ici les immobilisations corporelles qui nous intéressent particulièrement : il s'agit de tout ce qui concerne les travaux ou les achats de biens meubles. Il y a une évolution en 2006 et 2007, et en 2009 cela retombe un peu, c'est la traduction comptable, mais non en flux où l'on est beaucoup plus haut.

On fera un point sur ces questions d'investissement, car j'en reparlerai tout à l'heure dans la délibération suivante concernant le transfert de la flotte des véhicules du SAN à la Commune, il y a des éléments importants qui doivent être signalés.

* **CLOTURE DE L'EXERCICE** :

* **SECTION DE FONCTIONNEMENT** :

L'exercice 2009 va se solder en dépenses à hauteur de 34.821.891,29 €, et en recettes nous allons constater un total de 34.977.641,97 €. L'exercice s'achève en 2009 par un excédent de 155.750,68 € pour cette section.

* **SECTION D'INVESTISSEMENT** :

C'est plus compliqué, car il y a un important décalage. En ce qui concerne les dépenses et les recettes de cette section, nous avons voté un budget primitif dans lequel nous avons mis quelque argent en investissement, parce que nous n'avions pas voté le compte administratif. Après, nous avons voté une délibération modificative numéro 2 –que certains ont qualifié de budget supplémentaire– dans laquelle nous avons inscrit l'essentiel du programme d'investissement de 2009, mais c'était au mois de juillet et les travaux sont toujours plus longs à mettre en œuvre que de simples achats. Ce qui induit qu'au terme de l'exercice comptable 2009, une bonne partie du programme d'investissement 2009 est en cours de réalisation et ne sera payé qu'en 2010.

Cela nous donne donc des recettes constatées pour 2009 à hauteur de 710.726,78 €, et des dépenses à hauteur de 1.323.341,60 €.

Compte tenu d'un excédent reporté de 4.237.286,31 €, la section d'investissement présente un solde d'exécution excédentaire de 3.624.271,49 €.

Les « Reste à réaliser », qui sont l'ensemble des dépenses engagées juridiquement en 2009, qui ne sont pas encore payées, mais qui le seront en 2010, s'élèvent à 2.263.969,40 €, tandis que les « Reste à réaliser » en recettes seront de 954.948,00 €, générant un solde négatif de 1.309.021,40 €.

Ce déficit traduit l'effort de rattrapage entrepris par la Majorité dans les domaines de la maintenance des patrimoines bâtis et VRD, dans le domaine de l'équipement des services en matériel performant, ainsi que notre volonté d'améliorer l'équipement des quartiers et notre volonté d'embellir la ville.

*** PROSPECTIVE POUR 2010 :**

Les recettes de fonctionnement sont en hausse sensible consécutivement à une augmentation importante de la dotation de coopération que nous verse notre Intercommunalité.

Les recettes provenant des impôts des ménages ne devraient progresser que faiblement, les bases nettes sont vues en augmentation de 1,5 %, le parlement a voté avec la Loi de Finances 2010 un coefficient d'actualisation des valeurs locatives égal 1,012 %, et comme je le disais tout à l'heure, nous vous proposerons, après les conclusions de notre débat budgétaire de ce soir, de maintenir les taux inchangés.

En ce qui concerne les droits de mutation, on s'attend également, après la chute de 2008-2009, à un faible niveau de recettes pour ces droits.

En ce qui concerne la DGF, elle augmentera de 0,6 %, c'est la position du gouvernement qui a été votée au parlement.

Les dotations versées par l'Etat aux Collectivités territoriales voient leur pouvoir d'achat rogné de 0,6 % ; il s'agit comme l'a annoncé le gouvernement dans le débat budgétaire de faire participer les Collectivités à la réduction des déficits publics. La DSU, quant à elle, augmentera de 1,2 %.

La dotation du SAN, qui est garantie pour l'avenir, connaîtra une forte hausse de 1.000.040 €. Cela a été voté par le Conseil syndical 17 décembre dernier, soit une hausse de 6,32 % par rapport aux produits du SAN issus de 2009.

Je voudrais vous dire un mot concernant la façon dont nous avons conduit les débats au SAN concernant l'évolution de cette dotation de coopération : personnellement, je suis très fier du travail que l'on a fait avec Frédéric VIGOUROUX pour avoir obtenu que les autres élus du SAN modifient leur façon de voir la constitution du fonds de dotation de coopération qui est distribué aux Communes. Cette volonté au départ n'était pas du tout partagée par les autres élus, les autres Maires des Communes de l'Intercommunalité, et nous avons fait valoir avec force que le Code Général des Collectivités Territoriales disposait d'un article qui permettait d'abonder le fonds de coopération de manière très forte dès lors que les trois quarts des membres du Conseil Syndical en étaient d'accord. Quand il s'agit de répartir un peu plus l'argent dans les Communes, il est facile d'obtenir un accord à hauteur des trois quarts des membres, mais en fait on a obtenu l'unanimité. Cela voulait dire surtout que le train de vie du SAN, c'est-à-dire la part de l'ensemble des recettes consacrées à l'ensemble des dépenses du SAN hors dotations, allait croître moins vite, que nous réclamions, à cor et à cri, l'augmentation de la part de la taxe professionnelle reversée aux Communes. L'an dernier, nous avons obtenu 740.000 € d'augmentation, cette année, nous obtenons 1.000.040 €, cela représente pour nous un minimum mais c'est en même temps une très belle victoire.

Au-delà de la dotation de coopération, nous avons également à faire le point sur la politique de tarification des services rendus par la Commune. La forte inflation de 2008 n'a pas été prise en compte dans la tarification. Ainsi, certains services comme le parking de la gare sont gratuits, alors qu'ils mobilisent beaucoup de moyens de surveillance, beaucoup d'agents. Cependant –car il faut prendre en considération plusieurs éléments– en ce qui concerne la tarification, nous conserverons une politique volontariste pour les tarifs sociaux en termes de restauration scolaire, les séjours des jeunes et le centre aéré. Ces tarifs sont la manifestation de l'esprit de solidarité qui rassemble les Miramasséens.

Les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle pour Ouest Provence :

Comme vous le savez, la taxe professionnelle est la principale recette de fonctionnement. Sur un budget de 180 M€, 140 M€ de recettes étaient issus de la taxe professionnelle en 2009, c'est-à-dire la dernière année, et de ce fait les conséquences pour notre Intercommunalité vont être extrêmement lourdes.

En 2010, la taxe professionnelle sera remplacée, selon les simulations faites par les services de Ouest Provence, en premier lieu par une Cotisation Foncière des Entreprises (CF). Les entreprises vont continuer à payer une taxe sur la valeur foncière de leurs biens basée sur la valeur locative foncière des immeubles affectés à l'exploitation. Pour le SAN, cette cotisation foncière va représenter 27 M€. A cette cotisation viendra s'ajouter la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVA). Pour le SAN, la recette attendue est de 4,5 M€. D'autres recettes viendront s'ajouter à la Cotisation Foncière et à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée, notamment 40 % de la part régionale de la taxe foncière régionale sur les propriétés bâties, soit 1 M€, l'Intercommunalité va aussi « récupérer » la part départementale de la taxe d'habitation pour un montant de 8 M€, elle va aussi percevoir la taxe sur les surfaces commerciales pour 1 M€, ainsi que

diverses autres taxes dont les produits sont marginaux (taxe sur le photovoltaïque, les éoliennes, etc.).

Au total, le SAN devrait conserver environ 40 M€ de recettes fiscales propres, donc la différence entre ces 40 M€ et les 140 M€ de recettes auparavant issues de la taxe professionnelle que nous avons auparavant sera compensée par l'Etat à hauteur de 100 M€ pour 2010.

Sur les 40 M€ de recettes fiscales propres, seuls les 27 M€ de Cotisation Foncière, plus les 4 M€ d'impôts sur les ménages vont pouvoir faire l'objet d'un vote de taux. C'est-à-dire qu'en matière d'autonomie fiscale, jusqu'à 2009 le SAN votait le taux de la taxe professionnelle et pouvait faire varier la masse des 140 M€ en plus ou en moins, mais aujourd'hui avec la suppression de la taxe professionnelle, le SAN va pouvoir voter le taux de la taxe foncière qui pèse sur le foncier des entreprises, et voter un taux sur la taxe d'habitation qui nous concerne tous. Il y a donc maintenant une fiscalité mixte sur les ménages dans les comptes du SAN, mais en même temps l'autonomie fiscale, la capacité à voter des taux fiscaux va engendrer environ 25 M€ de recettes au lieu de 140 M€ auparavant, c'est-à-dire que le SAN a perdu en gros l'essentiel de son autonomie fiscale, puisque l'ensemble des autres recettes sont issues, soit de la compensation pour 100 M€, soit des impôts dont les taux sont votés par le parlement.

- Evolution de la dotation du SAN (document extrait du document d'orientations budgétaires 2010 du SAN) :

Le SAN perçoit la DGF qui diminue d'année en année, ce qui est inquiétant pour la vie des Communes et des Intercommunalités, car au fil des années l'Etat diminue son effort de transfert vers les Communes.

- Evolution des allocations compensatrices :

Il s'agit là de la compensation de la part « salaires » de la taxe professionnelle qui a été supprimée en 1998 et remplacée par une compensation de l'Etat. On peut voir qu'au titre de cette compensation en

2006, le SAN percevait 7,1 M€, et en 2009 il n'a plus que 4 M€. Je ne veux pas faire un procès au gouvernement actuel, mais la compensation de 100 M€ que nous devrions avoir de la taxe professionnelle ne sera jamais à la hausse, elle va s'éroder pour le moins au fil des années.

Il s'agissait là d'un zoom sur la composition de nos futures recettes au niveau du SAN et leur évolution probable, ce qui fait dire au président du SAN –et cela a été repris par le Maire d'Istres– que dans les années à venir, où nous attendions une progression des recettes de taxe professionnelle... Je vais vous donner des chiffres : dans les années à venir, on attendait 120 M€ de taxe professionnelle en plus, actuellement on en touche 140 M€. Maintenant la tendance sera inversée, il va falloir discuter au SAN la façon de répartir les recettes qui vont nécessairement aller à la baisse. C'est donc un changement radical des perspectives au cours de notre mandat.

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées :

En ce qui concerne les nouvelles dépenses que nous vous proposerons de discuter pour les porter au futur budget, nous inscrivons :

- les dépenses de fonctionnement pour deux microcrèches qui pourraient s'élever à 40.000 €.

- les dépenses de fonctionnement liées au démarrage de la vidéosurveillance pour 60.000 €,

- et puis le renforcement du service propreté pour environ 80.000 €.

La modernisation de l'Administration nous amènera à prévoir sur nos crédits le remplacement de la Directrice du Service des Ressources Humaines, le renouvellement du CUCS va engager une dépense d'environ 190.000 €, enfin nous avons la volonté de dégager une épargne positive de 400.000 € afin de financer les dépenses de la section d'investissement.

A la fin de l'exercice 2009, l'excédent à reporter en section de fonctionnement est de 3,7 M€, sans changement notable par rapport à la structure de l'exercice précédent.

Compte tenu des graves incertitudes pesant sur les années à venir, nous allons poursuivre notre politique prudente de gestion de cet excédent en l'affectant dans les années qui viennent pour partie aux dépenses de modernisation de l'Administration communale, pour partie au financement de la section d'investissement, et pour partie dans la tenue de nos engagements en matière d'imposition locale.

- Recettes d'investissement :

En ce qui concerne les recettes d'investissement que nous pouvons raisonnablement attendre, nous aurons :

- le prélèvement sur la section de fonctionnement à hauteur de 400.000 €,

- une recette exceptionnelle de 488.000 € due à la vente du terrain de Garouvin dans le cadre du programme de rénovation urbaine pour la réalisation de 24 villas ; cette somme est largement gagée par les subventions à la construction que nous reversons à NLP.

Par ailleurs, Monsieur le Maire s'est rapproché du Conseil Général pour tenter d'obtenir une subvention pour nos investissements de même montant que l'année dernière, voire davantage.

- Dépenses d'investissement :

En ce qui concerne ces dépenses :

- nous comptons réaliser quelques petits aménagements de quartier, puisque le Conseil Général finance les travaux de proximité à hauteur de 80 % du montant hors TVA,

- nous allons poursuivre l'effort de renouvellement des machines et des équipements nécessaires à l'activité des services et à l'amélioration de leur productivité à hauteur d'environ 300.000 €,

- nous allons réaliser la deuxième tranche du marché de réparation des canaux d'irrigation,

- en matière de réseau, il y a 3 à 400.000 € concernant les équipements de vidéosurveillance.

- nous proposerons d'affecter 500.000 € à l'achat d'équipements et mobiliers pour les écoles, les équipements sportifs,

- le reste des crédits d'investissement de 1,8 M€ seront consacrés à la maintenance et au réaménagement du patrimoine bâti, notamment les bâtiments qui accueillent les agents, au patrimoine routier avec comme ligne de conduite de faire appel le plus possible au budget d'investissement du SAN.

En conclusion, mes chers collègues, ces propositions, qui sont en plein accord avec les engagements devant les Miramasséens, tiennent compte du contexte économique et social actuel créé par la crise. Elles permettent de préparer les années à venir qui peuvent se révéler très difficiles en raison de la suppression de la taxe professionnelle et de la réforme prévue des Collectivités territoriales.

Cette année, nous avons accru, je pense, le nombre d'informations chiffrées qui ont été présentées en séance afin de mieux vous décrire la réalité de la gestion communale.

Nous voterons le budget durant la première quinzaine du mois de mars, en même temps que le compte administratif. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- J'imagine qu'il y a des interventions ?
Monsieur MIKAELIAN, nous vous écoutons.

M. MIKAELIAN.- Nous venons de prendre connaissance de ce document sur le débat d'orientations budgétaires qui est plus une déclaration d'intention qu'une réalité, puisque la réalité c'est le vote du

budget primitif, et d'ailleurs ce débat n'est pas suivi d'un vote, c'est juste pour informer les élus, la population des volontés des uns et des autres.

Je partage complètement l'analyse faite par Gérard GUILLEMONT sur la crise et ses conséquences, je rajouterais simplement que la crise n'est pas terminée comme on voudrait nous le faire croire : il y a encore d'autres crises qui se préparent, puisqu'à voir comment agissent les banques aujourd'hui, il semblerait que rien ne se soit passé, elles continuent dans une spéculation qui va forcément amener d'autres difficultés que vont forcément payer les citoyens que nous sommes. Sur cet aspect-là, il y a beaucoup de vigilance à avoir, effectivement les Miramasséens, comme tous les citoyens de notre pays, d'Europe et du monde, ont devant eux des lendemains qui vont sûrement déchanter.

En ce qui concerne la suppression de la taxe professionnelle, Gérard GUILLEMONT a bien dit ce qu'il fallait dire, c'est un manque à gagner évident pour toutes les Collectivités, que ce soit les Communes jusqu'aux Conseils Généraux ou Conseils Régionaux, et pour les Intercommunalités bien sûr, c'est un étranglement financier des Communes qui va, demain, permettre à l'Etat de décider à la place des Intercommunalités, des Régions et des Départements qui ne feront plus qu'un, ce qui doit se faire dans telle ou telle région, et ainsi tout le monde sera mis au pas, puisqu'il n'en reste pas moins que 22 Régions dans notre pays ne sont pas de la couleur politique de l'Assemblée Nationale, du gouvernement, elles sont ici et là des contre-pouvoirs à ce qui se fait au niveau national, et il y a effectivement un danger très important face à cette suppression de la taxe professionnelle, et derrière face à la réforme des Collectivités territoriales.

En ce qui concerne la réforme qui est en débat au Sénat, les sénateurs de Gauche mènent une bataille effrénée là-dessus, mais c'est compliqué, c'est difficile.

On souhaiterait dire à l'assemblée et au public ici présent que si cette réforme passe en l'état, demain l'entité communale sera

supprimée. La Commune sera de fait rayée de la carte du paysage de notre pays avec tout ce que cela comporte. Il y a donc un véritable danger. Il y a, bien sûr, d'autres dangers derrière sur la démocratie, notamment sur la démocratie de proximité, mais sur la démocratie tout simplement. Par exemple, les futures élections pour les Conseillers territoriaux, qui vont remplacer les Conseillers généraux et les Conseillers régionaux, se feront au scrutin uninominal à un tour, ce qui signifie qu'il n'y aura qu'un vote où celui qui arrivera en tête au premier tour sera élu. On va donc vers une bipolarisation de la vie politique dans notre pays comme cela se produit en Angleterre, en Allemagne, et aux Etats-Unis qui est l'exemple typique, les Etats-Unis où il y a les républicains d'un côté et les démocrates de l'autre, c'est-à-dire deux grands partis, et derrière il y a toutes les sensibilités que l'on peut avoir dans notre pays, que cela soit les sensibilités écologistes à travers les diverses formations des Verts, les sensibilités de Gauche ou d'extrême Gauche, etc.. Tout cela va forcément disparaître du paysage politique de notre pays. Il y a un véritable danger de démocratie, et je crois que le peuple, les citoyens doivent être très attentifs à ce qui se passe et que ce débat sur la réforme des Collectivités ne reste pas un débat entre initiés, entre élus, mais au contraire qu'il soit pris à bras le corps entre citoyens.

Pour ce qui est du reste, nous poserons plus de questions lors du débat sur le vote du budget. Comme le vote du compte administratif 2009 aura lieu au cours de la même séance que le vote du budget, nous interviendrons davantage à ce moment-là, et je me bornerai au nom du Groupe d'Opposition de Gauche, Monsieur le Maire, à vous rappeler –si tant est qu'il soit besoin de vous rappeler– les engagements que vous avez pris. Dans ces longues soirées d'hiver, j'ai relu le programme municipal de votre Majorité...

M. GUILLEMONT.- C'est une très bonne lecture !...

M. MIKAELIAN.- C'est une très bonne lecture, bien sûr. Il y avait dans votre programme la baisse des impôts locaux, il était question

de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, bien sûr, mais on vous fait toujours la même proposition pour passer le taux d'abattement de 10 à 15 % sur les valeurs locatives, ce qui permettrait une baisse beaucoup plus juste pour tous les Miramasséens, et puis il y a des engagements forts comme ceux que vous avez pris sur les points les plus importants... Je parle des cantines scolaires qui devraient revenir dans le giron municipal, et, bien sûr, du ramassage des ordures ménagères, mais là il me semble que vous avez passé cela en « pertes et profits », puisque le contrat avec la SILIM a été signé à nouveau.

Je me borne donc à travers ce débat d'orientations budgétaires à vous rappeler, au nom de notre Groupe, ces engagements pris très fortement pendant votre campagne, et nous serons vigilants à travers le budget primitif sur la volonté que vous avez ou non de tenir ces engagements.

M. le MAIRE.- Monsieur MIKAELIAN, vous pensez bien que nous serons comme vous très vigilants quant à l'exécution de notre programme.

Monsieur ROUBY, vous avez la parole.

M. ROUBY.- Comme mes collègues ici présents, nous venons de prendre connaissance de ce document qui est fort complet, mais que nous avons eu un peu tardivement.

On notera donc simplement la prudence que vous avez au niveau de l'imposition et de la fiscalité, ce que l'on préconisait pour notre part précédemment, par rapport à la situation générale de Miramas qui est accentuée par la situation internationale actuellement.

Quant à vos principales orientations, on en surveillera plus particulièrement deux, à savoir celle de la vidéosurveillance, dont on a déjà parlé et qui, à mon sens, a pris un peu trop de retard dans sa mise en place, et, d'autre part, le renforcement du service de propreté de votre ville, car, c'est bien malheureux, il y a beaucoup de dégradations notamment de poubelles, et actuellement dans Miramas en général, ce

n'est pas particulièrement très propre le week-end et il ne fait pas toujours très bon de s'y promener, ce n'est pas très agréable. On essaiera donc de suivre plus particulièrement ces dossiers.

M. le MAIRE.- En ce qui concerne le fait que ce document soit arrivé en retard, il est vrai que l'on avait commencé à l'amorcer en Commission où des excuses ont été avancées, car nous sommes tous très chargés, chacun travaille et les élus sont aussi des gens qui travaillent et qui font deux journées en une.

Sur la partie concernant votre soutien d'avoir une démarche de prudence, vous ne pouvez pas m'empêcher de vous dire que je vous comprends, mais si vous pouviez nous aider à faire comprendre au parlement et au gouvernement que la réforme de la taxe professionnelle est une mauvaise réforme pour les entreprises, pour les Collectivités locales, pour les habitants, cela nous aiderait beaucoup, et j'espère que vous pourrez faire entendre cette voix à Paris.

Monsieur GUILLEMONT, voulez-vous répondre maintenant ?

M. GUILLEMONT.- Je ne sais pas si je dois reprendre maintenant la parole compte tenu des interventions de MM. MIKAELIAN et ROUBY, car leur contenu n'appelle pas forcément une reprise de parole de ma part, me semble-t-il.

M. le MAIRE.- Très bien.

Comme il n'y a pas d'autres interventions, nous allons clore ce débat d'orientations budgétaires que l'on peut qualifier de calme et paisible. Je rappelle donc que nous voterons le compte administratif et le budget primitif le même jour, ce qui permettra de faire une séance studieuse.

N°2 - TRANSFERT DE VEHICULES DU SAN ET OUVERTURE DE CREDITS.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Lecture du rapport.)

Il s'agit d'opérer, à la demande du SAN, le transfert des véhicules du SAN qui sont en gestion communale. C'est une délibération que je n'ai pas vu passer en 2006, et qui a une importance financière considérable. En 2006, cette délibération permet un retour de compétences du SAN vers les Communes en ce qui concerne le petit investissement, mais, traduit en termes budgétaires, cela coûte à une commune comme Miramas entre 600.000 € et 800.000 € par an en section d'investissement.

En 2003, le total de la section d'investissement de la Commune de Miramas était quasiment nul, et aujourd'hui il faut que l'on trouve chaque année au moins 800.000 € pour payer des investissements qui étaient autrefois payés par le SAN. J'attire votre attention sur ceci : en 2006, 2007 et 2008, ce retour de compétences n'a jamais fait l'objet d'un transfert financier correspondant par l'augmentation de la dotation de coopération. Ce retour de compétences –rappelons-le– a été imposé par la préfecture, donc le Contrôle de Légalité, parce qu'en fait le SAN réglait les dépenses d'investissement qui, selon le Code Général des Collectivités Territoriales, ne lui incombait pas. Cela reste en partie vrai, d'ailleurs. Mais je souligne, dans le débat que l'on a au SAN et je suis même intervenu à deux reprises en Commission des Finances sur ces questions auxquelles on m'a répondu de façon évasive, la délibération du 9 octobre 2006 coûte environ 700.000 € par an à la Commune. Ce sont donc encore des éléments à prendre en compte pour l'avenir.

Cela dit, il faut voter la délibération pour transférer dans le patrimoine de la Commune l'ensemble de ces véhicules.

M. MIKAELIAN.- Je voudrais bien comprendre : Gérald GUILLEMONT nous appelle alors à voter contre cette délibération ?...

(Rires du Maire.)

M. GUILLEMONT.- C'est en 2006 qui fallait négocier !

M. MIKAELIAN.- Aujourd'hui, le montant avoisine, d'après ce qui a été dit, 800.000 €, mais en même temps tout à l'heure vous parliez

de l'augmentation de la dotation de coopération qui sera d'environ 1 M€ par rapport à l'an dernier. Ce qui veut dire que lorsque l'on a écouté le discours sur le document d'orientations budgétaires et que l'on a vu la présente délibération, on se dit que la dotation de coopération couvre les frais de ce retour de compétences.

M. GUILLEMONT.- Et heureusement que l'on a eu cela !

M. MIKAELIAN.- Tout à fait, je le reconnais, sinon cela serait encore plus inquiétant.

M. GERON.- En 2006, il y a eu un Conseil municipal, et, effectivement, cela a été présenté comme une mesure obligatoire par les Maires de l'époque, ce qui était le cas, mais je veux quand même rappeler que les groupes d'opposition, par la voix de Georges THORRAND ou la nôtre, ont constamment alerté sur cette situation et la nécessité qu'il y avait pour la Ville de Miramas d'obtenir les compensations nécessaires : cela n'a pas été fait.

M. le MAIRE.- Je rappelle quand même que l'on a au moins une chance –et on l'a montré cette année par rapport aux investissements– parce que nous recherchons des financements divers pour le parc automobile, et nous avons appris –mais c'est sous réserve– que la lecture du Préfet en 2006 concernant ce parc automobile serait légèrement changée par une circulaire actuelle, et finalement le SAN pourrait reprendre le parc de véhicules. Les véhicules viennent donc chez nous, ils vont peut-être repartir là-bas, ce que je souhaite vu le montant de l'investissement que cela représente, mais je souhaiterais qu'ils n'y repartent pas une fois qu'on les aura tous remplacés ! On a quand même investi 300.000 € dans ce parc automobile ! Heureusement que l'on fait aujourd'hui des investissements pour changer les balayeuses pour la propreté, etc..

M. ROUBY.- Je voudrais faire une remarque à l'attention de M. GERON : je pense que l'on était aux mêmes Conseils municipaux et peut-être au Conseil syndical, et je pense qu'il était difficile de demander

une compensation tant qu'il n'y avait pas eu de transfert effectif. Il aurait été délicat de demander au SAN de nous donner une compensation sur les véhicules qui sont transférés en 2010. C'est peut-être à la Majorité actuelle, justement, de demander cette compensation.

M. le MAIRE.- On l'a fait avant de la voter, ainsi on était tranquille, puisque l'on avait démarré l'année dernière avec 700.000 €, on a continué sur 2010 avec 1 M€, et peut-être que si tout va bien « les petits allant grandissant »...

Monsieur MIKAELIAN ?

M. MIKAELIAN.- Je voudrais juste préciser à M. ROUBY –mais je suis persuadé qu'il le sait– que l'ancien Maire de Miramas, M. CARLIN, a été président du SAN...

M. ROUBY.- Jusqu'en quelle année et avec l'aide de qui a-t-il été battu ?

M. MIKAELIAN.- Le problème n'est pas qu'il a été battu, mais qu'il a été président du SAN.

M. le MAIRE.- Chassez le naturel, les histoires reviennent !

On revient sur cette délibération, et on passe au vote sur cette question ?

VOTE :

POUR : 31 (26 Groupe Pour Miramas + 5 Groupe DVD Divers Droite)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (Groupe d'Opposition de Gauche)

*** EDUCATION JEUNESSE SPORTS**

N°3 - MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 - CONVENTION PRESTATION DE SERVICE « ALSH » VILLE / CAF 13.

Rapporteur : Mme FETTACHE-BOUGUESSA (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Chacun connaît la Caisse Nationale d'Allocations Familiales qui est gérée par les partenaires sociaux ; cette caisse a décidé de baisser un certain nombre de prestations. La CAF des Bouches-du-Rhône a été la dernière au niveau national à mettre en place cette baisse, et pour avoir vu quelques Communes des alentours (Arles, Alès, Grans, Fos, Châteauneuf-les-Martigues...) toutes les Collectivités locales sont scandalisées de cette baisse que nous enregistrons.

Il vous est donc proposé de mettre en place pour le mois de septembre, une réponse à la CAF qui ne veut plus de gratuité, lettre indiquant que nous sommes d'accord sur ce point, mais que le contenu de cette participation reste à définir.

Mme FETTACHE-BOUGUessa.- Tout à fait.

M. le MAIRE.- En sachant, Madame FETTACHE, que le CCAS travaille sur la compensation de cette participation.

Mme FETTACHE-BOUGUessa.- C'est cela.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?... Nous passons donc au vote.

VOTE :

POUR : 31 (26 Groupe Pour Miramas + 5 DVD Divers Droite)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (Groupe d'Opposition de Gauche)

N°4 - AIDE AU PROJET DE L'ECOLE MAILLE 3 INTITULE « LA M'ART MAILLE A PARIS » DU 1ER MARS AU 5 MARS 2010.

Rapporteur : Mme RODDE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Mme GIMENES.- On a pensé que ce programme était peut-être un peu lourd pour des enfants de cet âge-là, parce que je ne sais pas

si des enfants de CE2, CM1, c'est-à-dire 8-9 ans, peuvent faire tout cela. Pouvez-vous m'indiquer combien il y a d'accompagnateurs ?

Mme RODDE.- Il y a une animatrice de vie, ainsi que les enseignants ; cela fait donc cinq personnes.

Mme GIMENES.- Cinq personnes pour 41 élèves... Cela ne fait pas beaucoup !

M. DETOURNAY.- En plus, dans un métro...

Mme RODDE.- Je crois qu'ils ont pris les dispositions nécessaires.

M. le MAIRE.- Je pense qu'aucun enseignant n'emmènerait des enfants sans avoir la garantie de la contribution d'accompagnateurs. Les instituteurs sont des gens sérieux !

Mme RODDE.- Je pense qu'un enseignant est proche du rythme de vie de l'enfant, il doit savoir ce qu'il peut ou non supporter. Je comprends que vous ayez un souci, mais cela doit être organisé de façon qu'ils tiennent « le choc ».

M. GERON.- Nous ne sommes pas enseignants, nous ne sommes que des élus : ils savent faire les choses, il faut leur faire confiance.

Mme DUMAS.- Je veux avoir une seule certitude : dans la mesure où la Mairie participe, les enfants des deux classes partiront-ils ?... Parce que la somme de 55 € peut paraître peu élevée, mais lorsqu'il y a deux enfants dans une même famille, cela s'élève à 110 €, et je ne suis pas sûre que toutes les familles puissent se le permettre. Je ne sais pas comment cela fonctionne pour le primaire, mais je sais que pour le secondaire il y a un fonds social. Je voudrais que l'on s'assure que tous les enfants de ces deux niveaux partiront, et qu'il n'y en aura pas qui seront bloqués pour des raisons financières.

Mme RODDE.- Je comprends votre inquiétude. Ce projet est prévu depuis le début de l'année, et l'école a fait une réunion avec les

parents d'élèves pour savoir quels étaient leurs moyens, c'est-à-dire ce qu'ils pouvaient donner de façon que personne ne reste de côté, et de façon qu'une aide soit demandée en fonction de ce que les parents pouvaient donner.

M. le MAIRE.- Monsieur DETOURNAY ?

M. DETOURNAY.- Je voudrais juste faire une observation : cela fait très cher pour une seule école et une seule vacation. Quand on voit les délibérations qui suivent, par exemple le master qui concerne 133 élèves pour une vacation annuelle, ce n'est pas cher. Mais dans ce cas, qu'une action coûte 17.700 € pour laquelle la Ville donne 12.500 €... Cela fait beaucoup pour une seule école.

Mme RODDE.- L'année dernière lors d'un Conseil municipal, tout le monde a voté une subvention pour une école, en l'occurrence l'école Gérard PHILIPPE, où une classe devait partir en Angleterre. La subvention faisait 5.000 €, et il était question de 25 élèves.

M. le MAIRE.- Nous avons ce genre de discussion, mais nous avons aussi un principe de base : à partir de moment où l'équipe pédagogique, composée d'instituteurs, travaille avec des enseignants, avec la Ville, et informent... A partir du moment où toutes ces équipes proposent un certain nombre de projets, cela intègre un projet pédagogique de l'école, n'opposez donc pas les écoles ! On regardera, peut-être, prochainement, des dossiers sur lesquels on votera.

Par rapport à la question de Mme GIMENES quant à la sécurité des enfants –question qui me préoccupe– il est évident que je fais confiance à l'organisation des instituteurs qui les gèrent toute la journée, et qui savent très bien qu'il y a un taux obligatoire de participation d'un nombre d'adultes quand les enfants sont en déplacement. Je crois –et je pense que c'est aussi votre avis– qu'il faut faire confiance aux instituteurs de la Ville qui font un travail remarquable dans les conditions qui sont les leurs.

Y a-t-il d'autres questions ?... Nous passons donc au vote.

VOTE :

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 (Groupe DVD Divers Droite)

**N°5 - AIDE AU PROJET DE L'ECOLE MATERNELLE JOURDAN
INTITULE « REALISATION D'UN SPECTACLE A PARTIR D'UN CONTE
MUSICAL ».**

Rapporteur : Mme RODDE (Lecture du rapport.)

Les projets des écoles maternelles sont complètement différents des projets des écoles primaires, et sur le cahier « Ressources », les critères pour les classes transplantées son numéro un, ce qui veut dire que la Mairie finance des classes qui se déplacent dans la ville. Ce sont seulement 10 % de l'enveloppe globale qui sont réservés à ce genre de projet.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?... On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**N°6 – AIDE AU PROJET DE L'ECOLE MATERNELLE GERARD
PHILIPPE INTITULE « QUEL CIRQUE ».**

Rapporteur : Mme RODDE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

Mme RODDE.- Cela fait 2 € par famille, cela vous convient-il, Monsieur DETOURNAY ?...

M. le MAIRE.- Nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** DIRECTION RESSOURCES HUMAINES****N°7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

La première création ne nous coûte rien, il s'agit juste d'une procédure administrative. Par contre, la seconde est réellement une création de poste, puisqu'il s'agit du poste créé pour remplacer le départ de Mme BONNARD (DRH) qui avait été mise à disposition par le SAN, ce qui ne sera pas le cas de sa remplaçante.

M. le MAIRE.- En commission « Embauche », avec Claude MIKAELIAN, nous avons retenu un certain nombre de candidats., Viendra nous rejoindre Mme ORLHIAC.

Y a-t-il des questions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°8 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION, A TITRE GRATUIT, DE PERSONNEL ENTRE LE S.A.N. OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

En ce qui concerne la question de savoir comment obtenir des moyens supplémentaires par le SAN, les mises à disposition de cadres en est une. De ce fait, je vous présente M. FOURNIER qui a accepté de venir nous rejoindre pour la mise en place de l'Agenda 21.

Nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°9 - ELECTIONS POLITIQUES – INDEMNISATION DES PERSONNELS. MODIFICATION.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Cela permet, quel que soit le salarié présent pour ces élections et qui rend un service en dehors de ses heures de travail, de gagner la même chose quelle que soit sa catégorie, ce qui nous paraissait au demeurant juste. C'est un choix que l'on avait fait l'année dernière, c'est une modification que l'on apporte.

(S'adressant à Mme BONNARD) Je sais que vous ne vouliez pas que je le dise, Madame, mais je le dis quand même : il est normal que les salariés soient tous traités de la même façon quand ils font le même travail.

Je vous propose de passer au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Je vous remercie pour les salariés de la Ville.

* **PERSONNES AGEES**

N°10 - VOYAGES A LA JOURNEE EN DIRECTION DES RETRAITES DE LA COMMUNE – PRINCIPE DE GRATUITE.

Rapporteur : Mme CHAYOT (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Je rappelle que c'était budgété. Il est vrai que nos anciens sont des personnes à qui nous devons beaucoup.

M. GERON.- Monsieur DETOURNAY, ce n'est pas trop cher ?...

Mme RODDE.- Cela ne vous dérange pas que cela soit gratuit ?

M. DETOURNAY.- C'est parfait !

Mme DUMAS.- Monsieur DETOURNAY, vous voterez volontiers une gratuité pour les enfants des écoles après avoir participé au voyage...

M. DETOURNAY.- Mais en ce qui nous concerne, nous avons peu de temps à vivre !

(Rires de l'assemblée.)

M. le MAIRE.- J'espère le plus longtemps possible, Monsieur DETOURNAY.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* **MISSION VILLE**

N°11 - COFINANCEMENT D'UN POSTE DE MEDIATEUR/EDUCATEUR DE L'ADDAP 13.

Rapporteur : Mme DEFFOBIS (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Nous sommes dans le cadre de la Politique de la Ville... Je vois M. ROUBY me faire signe, mais effectivement, Monsieur ROUBY, je suis content quand l'Etat finance, c'est quand il ne le fait pas que je suis mécontent, et je le dis chaque fois ! Mais, c'est dans le cadre du CUCS et dans le cadre d'une enveloppe déterminée.

Je vous rappelle quand même qu'il n'y avait qu'un seul éducateur à Miramas et que l'on en a maintenant huit. Ce sont des éducateurs spécialisés, 90 % d'entre eux sont des Miramasséens, ils ont été recrutés par l'ADDAP 13, ils sont financés par le Conseil Général et le Conseil Régional en grande partie, un peu par l'Etat, et les bailleurs sociaux, c'est-à-dire les personnes qui habitent dans ces logements sociaux, ont également participé à la mise en place de ces éducateurs spécialisés qui sont en bas des immeubles. Il est important d'avoir une réponse de prévention et pas seulement de répression.

Monsieur ROUBY ?... Vous souhaitez peut-être saluer le rôle de l'Etat ?

M. ROUBY.- Pas du tout, vous l'avez très bien fait, je vous en remercie, pour une fois qu'il y a équité entre « quand l'Etat donne et quand l'Etat ne donne pas »...

Par rapport à cette question des médiateurs, vous connaissez notre position, notre groupe s'abstiendra donc sur ces problèmes de sécurité et sur cette façon de les gérer.

M. le MAIRE.- Je ne me souviens plus de votre argumentation, Monsieur ROUBY ?

M. ROUBY.- On a parlé plusieurs fois des médiateurs sociaux, on a toujours eu la même position, on la réaffirme donc aujourd'hui.

M. le MAIRE.- Dont acte.

VOTE :

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 (Groupe DVD Divers Droite)

*** URBANISME**

N°12 - ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE A N 112 – MIRAMAS NORD.

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Je parle sous l'autorité morale et intellectuelle de MM. PEYRO et GUILLON : il s'agit de la construction d'un bâtiment à côté du Centre de Santé qui était déjà lancée avant notre arrivée. Cependant, comme vous le savez, nous sommes en train de rénover

l'intégralité du parc locatif social, y compris des copropriétés, et nous sommes partis du Nord pour remonter vers le Sud, nous sommes déjà à La Carraire, et les Molières font partie également de la réhabilitation et de la « résidentialisation » qui va s'opérer.

Or, le bâtiment qui a été positionné au début l'était de telle façon que l'on ne pouvait pas véritablement rénover en ayant l'espace suffisant en termes de sécurité. Comme cela vous sera indiqué demain soir lors des Vœux du Maire, nous allons rénover la place du lycée. Il nous fallait donc faire l'intégralité du programme, c'est la raison pour laquelle il y a eu un échange entre le propriétaire du bâtiment, le bailleur et la Commune sur la cession d'une parcelle triangulaire, et c'est pour cette raison que nous passons cette délibération aujourd'hui.

Y a-t-il des interventions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°13 - MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS EXISTANTS OU EN VOIE DE REALISATION ET DES SERVICES PUBLICS ATTACHES DU SAN OUEST PROVENCE.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Les Communes de l'Intercommunalité font passer systématiquement les mêmes délibérations sur le patrimoine en fonction des départs et des retours qui s'opèrent. Cela fait partie du schéma général de l'Intercommunalité. Y a-t-il des questions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** SERVICES TECHNIQUES**

INFORMATIONS :

N°14 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE MIRAMAS – EXERCICE 2008.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Présentation du rapport.)

Je vais vous dire quelques mots sur ce rapport que vous avez reçu avec la convocation, et ensuite je répondrai à vos questions.

Tout d'abord, nous présentons ce rapport ce soir à titre d'information, il ne s'agit donc pas de le voter.

A Miramas, l'eau et l'assainissement sont une compétence relevant du SAN depuis 1990, mais la loi nous oblige à tenir informé le Conseil municipal des rapports qui sont produits chaque année.

Il s'agit là de l'exploitation de 2008, le rapport est ensuite transmis au SAN à la fin du premier semestre de l'année qui suit, en l'occurrence pour ce rapport il s'agit de 2009, on l'a vu au Conseil syndical en novembre ou décembre 2009, et cela n'arrive en Conseil municipal qu'un an et demi après l'année d'exploitation.

Dans ce service de l'eau et de l'assainissement, il y a deux aspects qui sont tout ce qui est confié au fermier, c'est-à-dire l'exploitation au jour le jour qui consiste à faire en sorte que l'eau arrive au robinet ou que les eaux sales soient collectées, et ensuite il y a toute la partie réservée au SAN, notamment les travaux de renouvellement, d'extension, en somme tout ce qui relève de la maîtrise d'ouvrage et des investissements nouveaux.

* **L'eau** :

En ce qui concerne la gestion de l'eau, le réseau d'eau de Miramas continue à avoir un taux de fuite important. On a un rendement des réseaux qui n'est que de 71 %, il est meilleur qu'il y a 10 ans mais il reste encore très perfectible, puisque l'on a un indice de fuite qui est de 25 m³ par jour et par kilomètre de canalisation : l'objectif dans ce type d'installation est plutôt de 15 m³ par jour et par kilomètre de canalisation. La SEERC qui a la responsabilité de rechercher les fuites a encore du travail devant elle.

En ce qui concerne le renouvellement des compteurs, il est dit qu'il faut les changer au bout de 10 ans, or la moyenne d'âge de nos compteurs doit se situer entre 15 et 20 ans ; il y a donc un retard manifeste.

La SEERC doit également éliminer tous les branchements en plomb. Il en reste peu, environ 3 ou 4 %, mais il reste encore un travail à faire à ce niveau-là.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, la ressource est essentiellement la nappe de Crau. 130 contrôles ont été effectués pour 2.683 paramètres contrôlés, et par rapport aux normes de potabilité, l'ensemble des contrôles est très satisfaisant : il y a 100 % de conformité par rapport aux normes que doit respecter le fermier.

Le prix de l'eau a un peu baissé en raison des travaux importants qui ont été réalisés sur les traitements en station d'épuration, ce qui a entraîné une baisse de la redevance versée à l'Agence de bassin. En même temps, avec M. le Maire et d'autres collègues qui siègent à la Commission des Finances du SAN –je pense à Eric MARCHESI– nous avons insisté à nouveau auprès du Président du SAN pour que soit menée à bien la négociation en cours avec le fermier afin d'obtenir un abaissement de la part du prix qui revient au fermier, car nous avons un certain nombre d'arguments, que nous avons fait valoir, qui tentent à dire que nous pourrions obtenir de la part du fermier que cette part soit diminuée, ce que le Président du SAN approuve. Il semble qu'il y ait des avancées, mais de notre point de vue cela ne va pas suffisamment vite.

Concernant l'endettement du service annexe de l'eau, actuellement il est de moins d'une année dans le budget du SAN, c'est-à-dire qu'il y a une capacité d'investissement relativement forte sans toucher au prix de l'eau.

*** L'assainissement :**

Le contrat a été signé en 1990, et il a une durée de 30 ans. Cela dit, la loi a changé en 2005, et maintenant il est possible de renégocier certaines choses dans le contrat. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Il faudrait ajouter deux points qui ne sont pas dans le document : comme le dit Gérald GUILLEMONT, l'objectif poursuivi, avec le Président du SAN et les autres élus, est de faire baisser le prix de l'eau, mais nous avons en même temps la volonté d'avoir un deuxième puits de captage à Miramas qui est déjà inclus dans le budget annexe de l'eau du SAN en termes de travaux, et évidemment en dehors de celui de Sulauze que nous avons actuellement, car pour des questions de sécurité et d'alimentation, il nous faut un deuxième captage.

M. GUILLEMONT.- Le deuxième captage fait actuellement l'objet d'études sur les terrains au nord de CLESUD, sur la commune de Grans, avec le bureau d'études SAFEGE, mais le problème c'est qu'il s'agit de terrains privés, et les rapports avec les propriétaires ne sont pas simples, vous comprenez pourquoi.

En ce qui concerne l'assainissement, en matière de travaux, l'année 2008 a été marquée par la poursuite de la mise en séparatif du centre ville. Je souligne quand même que par rapport à ceux qui militent pour le développement durable, le fait que tout Miramas va être mis en séparatif va conduire à une nette amélioration de la qualité des eaux de l'Etang de Berre, notamment dans la baie de Saint Chamas.

En ce qui concerne le fonctionnement de la station d'épuration de Miramas-Saint Chamas, le rapport nous indique que les rejets sont conformes, tant en ce qui concerne la qualité des eaux que les boues qui sont ensuite traitées. Le rapport note une augmentation du taux d'obstruction des branchements, et des efforts importants sont à faire concernant le curage préventif de nos canalisations.

Le prix de l'assainissement connaît une augmentation importante qui est due à la fois à l'élévation mécanique de la part du fermier qui est de 2 % par an, mais aussi au fait que depuis plusieurs

années, pour financer les investissements nouveaux, le SAN a voté une taxe complémentaire qui figure dans le prix de l'assainissement.

Rappelons quand même que la mise en séparatif de toute la partie sud de Miramas s'élève à 16 M€, et que l'on retrouve cette somme dans la taxe d'assainissement. Ce qui conduit d'ailleurs au fait que l'endettement du SAN sur son budget « Eau et assainissement » est de cinq ans, puisque le taux de financement est d'environ 2 M€ par an, et que l'on a une dette de 10 M€ sur le budget de l'eau et de l'assainissement.

En dernier lieu dans ce rapport se trouve la partie qui est consacrée au service de l'assainissement non collectif. Depuis 2006 ou 2007, le SAN a confié en délégation de services à la SEERC la mission de contrôler les installations individuelles d'assainissement, et dans ce rapport figurent quelques éléments qui montrent qu'il y a environ 300 installations sur Miramas. Le SPANC (Service Public pour l'Assainissement Non Collectif) délégué à la SEERC contrôle les installations chez les gens, afin de voir qu'elle est la conformité des installations par rapport aux règles techniques.

M. le MAIRE.- Concernant la question des personnes qui, dans certains quartiers de notre ville, notamment Taussane, ont un service non collectif, des études sont menées pour voir comment, dans ce contexte, nous pourrions travailler sur ces questions qui sont très lourdes en investissement, notamment pour rendre les installations collectives, et surtout –ce qui nous tient particulièrement à cœur– sur l'utilisation de nouvelles technologies de traitement de l'assainissement, notamment biologique et environnemental. Mais tout cela vous sera présenté ultérieurement.

Y a-t-il des interventions ?... Il n'y a pas de vote.

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire, sur l'eau et sur ce rapport, je ne rentrerai pas dans les détails techniques, mais l'eau est tellement un bien important de la vie de tous les jours, de la vie de notre

planète, qu'il serait incompréhensible de passer ce rapport sans donner quelques orientations pour ce qui concerne notre Groupe.

Tout d'abord, je remarque que la SEERC peut mieux faire. Il y a encore beaucoup de choses à améliorer comme les branchements en plomb, entre autres. Cependant, je dirai qu'il faut aussi peut-être réfléchir –au-delà de l'aspect d'une gestion par régie de l'eau et de l'assainissement– sur le fait qu'il y a une volonté chez les citoyens pour imposer dans notre pays un service public de l'eau et de l'assainissement. C'est une perspective, bien sûr, qui demanderait une nouvelle orientation politique aujourd'hui dans notre pays, mais ce bien est tellement précieux à la vie de tous les jours et à la vie de tous les citoyens du monde –quand on sait que de par le monde, ce bien qui nous paraît si tranquille chez nous, puisqu'en ouvrant un robinet on a de l'eau, et que des peuples entiers sont privés de cela– que cela montre qu'il y a un travail important à faire sur un service public de l'eau et l'assainissement.

Cela étant dit, j'ai une question : il y a des comparaisons du prix de l'eau et du prix de l'assainissement par rapport notamment au prix moyen. Le prix est de 2,88 € m³, peut-on évaluer dans quelle fourchette on se situe par rapport au prix moyen observé ? Parce que l'on a une évaluation du prix de l'eau qui aurait diminué, par contre le prix de l'assainissement aurait augmenté de 12,4 %.

M. le MAIRE.- On ne l'a pas fait. Comme c'est le SAN qui gère l'assainissement, la station d'épuration de Port Saint Louis qui n'existe pas, va coûter très cher ; la rénovation de la station d'épuration de Saint Chamas-Miramas, même si ils disent que tout va bien, va quand même être faite ; tout ce qui est gainage de l'ancienne conduite qui passe sous la Poudrerie doit être refait, car on sait qu'il y a des fuites et cela va coûter cher. Je vous dis tout cela, pour vous expliquer que ce calcul est compliqué, mais on va le faire et on vous le donnera, Monsieur MIKAELIAN.

Pour en revenir à ce que vous venez de nous indiquer, Monsieur MIKAELIAN, nos vœux vous accompagnent. La question du service public de l'eau et de l'assainissement est une vraie question. La difficulté, c'est qu'entre notre orientation politique et les marges de manœuvre qu'il nous reste aujourd'hui... Sur cette question-là, certaines communes sont arrivées à renégocier dans des conditions particulières, notamment à Digne, mais ils étaient en fin de contrat, ce qui n'est pas notre cas.

Pour l'instant, le SAN veut que tous les contrats arrivent à la même date de négociation. A cette date-là, nous devons discuter de ce que nous pourrons faire, mais ce n'est pas une mince affaire. Par contre, il est clair pour la Majorité municipale qu'en ce qui concerne le suivi des canalisations d'eau, et notamment des fuites d'eau, l'analyse faite par la SEERC est totalement insuffisante, nous sommes loin des chiffres des autres communautés. On perd trop d'eau vers le golf, il y a d'autres fuites ailleurs également, et il faut qu'un effort considérable soit fait dans ce domaine. On l'a demandé au SAN qui négocie actuellement avec la SEERC, et il faut obtenir une baisse du prix de l'eau qui nous permettra de jouer sur le pouvoir d'achat des Miramasséens, comme nous l'avons fait et le faisons à nouveau sur la TEOM, comme nous le faisons en maintenant la fiscalité.

(Ce rapport n'est pas soumis au vote.)

N°15 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2008.

Rapporteur : Mme FLEURY (Lecture du rapport.)

Par rapport à la collecte sélective, on a oublié de citer les quartiers Mermoz et Guynemer.

En ce qui concerne le transfert des ordures ménagères à Grans, c'est l'incinérateur de Miramas.

Par bonheur, notre collecte sélective a augmenté de 9 %, et la collecte en ordures ménagères a diminué de 0,7 % malgré un tonnage toujours trop élevé par rapport aux autres communes du SAN. Ce tonnage trop élevé est dû essentiellement à nos résidus de déchets urbains, car la ville regorge de sacs éventrés et de bouteilles de bière vides. On observe que nos Points d'Apports Volontaires (PAV) sont un peu mieux utilisés par les Miramasséens. Je pense que le passage au biflux va encore nous aider à mieux trier, il faut poursuivre dans ce sens-là. On remarque aussi que le total des recettes arrive à peine au quart de la dépense totale. Dans ce fort tonnage des ordures ménagères qui vont au centre de transfert de Grans, on peut noter aussi qu'il y a tous les déchets des entreprises et des commerces qui sont collectés en tant qu'ordures ménagères, alors qu'il existe un tarif qui permettrait aux commerçants et artisans de les apporter en déchetterie moyennant un prix assez modique.

Je voudrais vous faire part de quelques observations personnelles : au début de la mandature actuelle, il y avait quelques quartiers équipés de bacs individuels en collecte « porte-à-porte ». C'est une opération qui avait démarré en 2001- 2002, qui devait être poursuivie mais qui ne l'a pas été, et pour laquelle beaucoup de Miramasséens demandent à ce qu'elle le soit : je pense qu'il faut faire attention à la configuration de notre ville qui, de plus en plus, voit construire des logements collectifs qui ne peuvent pas accepter ce type de collecte, puisque certains quartiers pavillonnaires sont victimes des stationnements sur les trottoirs qui ne permettent pas à la benne de tourner.

M. le MAIRE.- On peut ajouter aussi que vous avez préparé, avec les Services de la Communication, un vade-mecum de la propreté en ville avec les us, les droits, les amendes, les condamnations, les numéros de téléphone...C'est extrêmement important, et chaque Miramasséen recevra ce document, ainsi il ne pourra plus dire qu'il n'était pas au courant.

Mme FLEURY.- Tout à fait, dès que le SAN nous aura transmis les informations.

M. le MAIRE.- Madame DUMAS ?

Mme DUMAS.- Le rapport s'intitule « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets »...

M. le MAIRE.- Qu'est-ce qui vous choque ?... Il s'agit d'une délégation de service.

Mme FLEURY.- Il s'agit bien d'un service public.

Mme DUMAS.- J'ai le souvenir d'avoir lu un rapport ressemblant à celui-ci au niveau de la Commission de Communication au SAN où il y avait un classement des communes par rapport au tri sélectif, etc., Cornillon arrivant en tête par rapport à l'effort fait au niveau du tri sélectif. Il me semble que le tri sélectif, comme beaucoup de choses, n'arrivera pas tout seul, en plus il y a eu des changements de conteneurs, il y en avait trois, il n'y en a plus que deux, et je pense qu'il peut y avoir des mesures d'accompagnement auprès de nos concitoyens pour les amener à cette démarche. Dans d'autres communes, il y a des distributions de sac de différentes couleurs, etc.. Il faut aller jusqu'au bout de la démarche, car les gens ne vont pas commencer à trier leurs poubelles tout seuls.

Mme FLEURY.- J'ai cité les quartiers pavillonnaires qui sont équipés de doubles bacs, et lorsque nous sommes arrivés, nous avons diminué le nombre de collectes des bacs de 150 litres destinés aux ordures ménagères seules, qui étaient collectés tous les jours dans certains quartiers, alors qu'aucun foyer ne peut se vanter d'avoir 150 litres d'ordures ménagères par jour. Les bacs de recyclage dont le couvercle est jaune sont collectés le mercredi dans la plupart des cas, cela semble suffisant, pour les autres qui n'ont que des bacs de regroupement et qui sont dans des quartiers, il faut qu'ils aillent au PAV ; je pense que le passage au biflux va simplifier la vie des gens dans ce genre de tri,

puisqu'ils n'auront plus que le verre d'un côté et tout le recyclage de l'autre.

En ce qui concerne les ambassadeurs du tri, ils ont des missions ponctuelles, ils passeront à Miramas au mois de mai –on l'a su ce soir– ils sont passés au mois de décembre, cela fait presque 6 mois de différence, ils passent dans chaque foyer par quartier, ils expliquent comment trier, et en plus distribuent un sac orange qui permet aux gens d'y mettre tout ce qu'il y a de recyclable.

M. le MAIRE.- Monsieur JOFFRIN ?

M. JOFFRIN.- Il y a quelque chose que j'avais demandé en Commission au SAN, c'était pour l'encouragement des particuliers au compostage. Le SAN n'a pas une politique spécifique pour cela, je trouve que c'est dommage, parce que cela diminuerait énormément la facture du ramassage des ordures ménagères.

Il faut savoir qu'il y aura à l'avenir un autre type de taxation qui sera la redevance incitative, et qui va certainement devenir obligatoire un jour ou l'autre : il faudra donc inciter le SAN à se préparer à cette éventualité.

M. GUILLEMONT.- Ce soir nous étions avec Liliane FLEURY et Michel GARRIGUE en Commission Environnement du SAN, et il y avait plusieurs rapports concernant les déchets, et notamment un rapport concernant l'activité des ambassadeurs du tri, puisqu'il y a huit personnes au service « Déchets » désormais qui tournent sur les six communes et qui donnent des explications en porte-à-porte jusqu'à 20 heures, sur la façon d'utiliser les différents modes de collecte, y compris la déchetterie et autres.

S'agissant de la remarque de Jean-Eudes JOFFRIN, on avait un rapport également ce soir relatif au service d'enlèvement des encombrants et des déchets végétaux : on a appris que sur Miramas, dans le cadre du contrat SILIM, il y a eu 1.700 enlèvements à domicile ou proches du domicile auprès de Miramasséens qui en ont fait la demande

par téléphone. On a donc un service de collecte de végétaux et d'encombrants qui assure un service particulièrement lourd.

J'ai donc posé la question justement de l'attitude que pourrait avoir le SAN pour faire en sorte, dans la mesure du possible, que certains déchets végétaux puissent être revalorisés sur place lorsque les gens ont du terrain, plutôt que mis dans les bacs, notamment les tontes de pelouses, et j'ai parlé de la distribution de composteurs dans les foyers où cela serait pertinent.

M. le MAIRE.- Il nous reste beaucoup à faire.

Sur cette question, tout à l'heure je vous parlais de ce document que Mme FLEURY prépare actuellement avec le service de la Communication : nous allons faire une opération spéciale pour l'expliquer, parce que les agents de la Ville qui ont de multiples tâches à effectuer ont aussi à ramasser un nombre d'encombrants incalculable, et cela suffit. Il faut donc maintenant que l'on prévoie des contraintes. On va donc rappeler le droit, les amendes, et chacun saura maintenant très exactement que dans la ville tout à un coût. On ne peut pas demander un jour que les impôts baissent et le lendemain jeter ses encombrants dehors, car derrière il y a des hommes, du matériel, des coûts, du fonctionnement qui sont des charges et tout est lié. Qui plus est, en ce qui concerne le développement durable, le compostage pour l'instant n'est pas développé actuellement au niveau du SAN, Jean-Eudes JOFFRIN a raison, il y aura donc nécessairement besoin de le faire.

M. ROUBY.- Sur le tri sélectif, les ambassadeurs du tri passent –j'ai eu un sachet, donc je peux en témoigner– et il est bien d'avoir ce sachet, mais le problème chez le particulier, c'est qu'il faut qu'ils s'organisent déjà pour trier chez eux. Sinon, si l'on met tout dans une même poubelle... Il y a donc un côté éducatif à mettre en place également, et c'est certainement là le plus difficile, parce que le fait de mettre à disposition les sacs, on sait le faire, mettre en place des

conteneurs pour récupérer certains déchets, on sait le faire aussi, le problème, c'est chez le particulier.

M. GERON.- Je voudrais juste donner un point d'information sur le compostage : personne ne peut réaliser du compost avec les composteurs qui sont vendus, ce n'est pas possible. Il est donc illusoire de croire que dans un lotissement, par exemple, les gens pourront faire du compost dans leur jardin. Et ce, pour une raison simple : pour faire du compost, il faut 30 % de matières azotées, 70 % de matières carbonées. Cela veut dire que pour faire du compost avec des tontes de pelouses, il faut d'abord stocker de la paille ou des feuilles d'arbre chez soi. La meilleure solution, qui est déjà mise en place par un certain nombre de communes, c'est sans doute la collecte des déchets verts, mais cela suppose la mise en place sur le territoire communal, c'est-à-dire à proximité, d'une plateforme de compostage, et à partir de ce moment-là, on peut valoriser. Mais en ce qui concerne les démarches individuelles, à part le lombric-compostage sous son évier qui est une démarche intéressante, dès qu'il y a des masses importantes de déchets verts sur des petites parcelles comme ont une majorité de gens à Miramas, c'est très difficile à réaliser. Un agriculteur peut le faire, mais dans un lotissement, c'est difficile.

M. le MAIRE.- Madame FLEURY ?

Mme FLEURY.- Je voulais juste répondre à M. ROUBY et faire en quelque sorte l'ambassadeur du tri. Ce sac que l'on vous a donné, Monsieur ROUBY, a une contenance de 50 litres. Vous devez y mettre les flacons en plastique, les verres, le papier, le carton dans la mesure où ce n'est pas sale, et quand il est plein vous allez au PAV et vous triezy devant le PAV où il y a le verre d'un côté et le reste de l'autre.

M. le MAIRE.- C'est un conseil, Monsieur ROUBY.

M. ROUBY.- Je vous remercie de cette explication...

M. le MAIRE.- Je savais que l'on allait tous vous remercier, Madame FLEURY.

M. ROUBY.- Madame FLEURY, je vous remercie de cette explication, mais mon propos n'était pas là du tout.

M. le MAIRE.- Je vous rappelle que ce rapport n'est pas soumis au vote.

Nous passons à présent aux décisions du Maire.

*** Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises entre le 16 NOVEMBRE 2009 et le 5 JANVIER 2010.**

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

**(Acte est donné des décisions prises par M. le Maire
Entre le 16 novembre 2009 et le 5 janvier 2010.)**

*** Monsieur le MAIRE procède à la lecture de la liste des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.**

M. le MAIRE.- Il y a là, comme d'habitude, la liste des marchés actuellement en cours, avec un certain nombre de fournitures, de sonorisation du stade des Molières, etc..

Y a-t-il des questions quant à ces marchés publics ?...

**(Acte est donné des marchés publics notifiés
depuis le dernier Conseil municipal.)**

M. le MAIRE.- Avant d'aborder une question diverse posée par M. MIKAELIAN, je voudrais dire que j'appelle tous les élus qui le souhaitent à nous accompagner demain à 11 heures devant la Préfecture de Région –j'ai eu Roger MEÏ le Maire de Gardanne, Gaby CHARROUX, le Maire de Martigues, ainsi qu'un certain nombre d'élus du SAN au téléphone– où nous manifesterons notre volonté de changement par rapport à la taxe professionnelle et à la réforme des Collectivités

territoriales. Cela a été une initiative des Maires, quelle que soit leur appartenance politique, et nous nous retrouverons là-bas.

M. MIKAELIAN.- Par rapport aux questions diverses, Monsieur le Maire, plus justement j'avais eu votre secrétariat pour en traiter deux : la question de Pont de Crau et la question de la solidarité envers le peuple haïtien.

M. le MAIRE.- C'est exact. Nous vous écoutons, Monsieur.

*** QUESTIONS DIVERSES :**

1) *Massif forestier de Pont de Rhaud:*

M. MIKAELIAN.- En ce qui concerne Pont de Rhaud, je crois que beaucoup d'entre nous sommes au courant de ce qui risque de se passer à Pont de Rhaud, à la frontière de Miramas, juste après Belval. Pour information, il y a un projet de construction de résidences de luxe pour seniors dans ce magnifique massif forestier, cela demandait une modification du PLU de la ville de Cornillon, cette modification a été proposée au dernier Comité syndical du SAN Ouest Provence, et à l'évidence il y a quelques problèmes sur le projet présenté par le Maire de Cornillon.

Pour bien éclairer les gens qui ne sont pas informés de tout ce qui s'est passé : lors de la présentation au Conseil syndical, les délégués ont largement voté ce nouveau PLU de la ville de Cornillon. Nous avons été deux à voter contre, M. GUARRIGUE et moi-même, et il y a eu en plus trois ou quatre abstentions qui ont montré que quelque chose se passait dans le Conseil syndical.

Pont de Rhaud, c'est ce magnifique massif forestier, et il a été dit par le Maire de Cornillon des choses qui sont à l'évidence inexactes : il a essayé de justifier cette construction en disant que la parcelle était déjà constructible. C'est vrai, mais la parcelle qui était de 3.000 m² va passer à près de 20.000 m², soit 2 ha. Le projet, qui est un

projet de résidences de luxe pour seniors avec piscine, golf, possibilité de faire atterrir un hélicoptère, prévoit 10.000 m² et pourtant le PLU prévoit 20.000 m² de SHON. Ce qui veut dire que lorsque le projet sera fait, soit il sera étendu dans un futur proche, soit il y aura d'autres projets qui viendront après celui qui vient d'être initié.

De plus, à l'évidence des zones naturelles seront touchées. Un hectare de bois classé en zone naturelle sera déclassé pour les voies de desserte, les stationnements, etc..

Enfin – et c'est peut-être le plus important et je crois que c'est ce qui a mobilisé entre autre, l'Association de Sauvegarde du Massif Forestier de Pont de Rhaud qui s'occupe de ce qui se passe dans ce massif– les membres du Conseil syndical du SAN se sont fiés au rapport du commissaire enquêteur indiquant qu'il n'y a que deux oppositions sur l'enquête publique. Cela est faux, car plusieurs témoins affirment avoir contesté le projet sans que cela apparaisse dans le rapport. C'est-à-dire que le commissaire enquêteur a dit que deux personnes sont vraiment très défavorables, et que les autres sont à considérer comme étant neutres. Non, elles ne sont pas neutres, elles se sont positionnées comme étant défavorables.

Plus grave encore, il y a la vision qu'ont les autorités de l'Etat de ce projet-là. Le sous-préfet s'est exprimé à deux reprises contre ce projet. La DDE a émis un avis négatif. Il en est de même de la direction de l'architecture et du patrimoine.

Sur tous ces éléments-là, il y a bien sûr cette délibération qui est contestée, qui a été votée majoritairement lors du dernier Conseil syndical mais qui est fortement contestée par l'Association et par ce qui se passe autour du travail que font certaines associations, où de plus en plus de gens de Grans, de Cornillon et de Miramas prennent conscience de ce qui risque de se passer dans ce massif forestier, et il y a ce qu'en pensent les autorités de l'Etat.

Je crois que le Bureau du SAN dont vous faites partie, Monsieur le Maire, se grandirait en disant : « il faut que l'on y regarde de très près, et il faut que l'on aille très vite pour que ce massif forestier soit définitivement classé, et que l'on soit ainsi à l'abri de mauvaises surprises pour ce poumon vert qu'est le massif forestier de Pont de Rhaud».

Voilà ce dont je souhaitais faire part au Conseil municipal, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Monsieur JOFFRIN, vous souhaitez répondre à M. MIKAELIAN.

M. JOFFRIN.- Ce projet-là, quoi que l'on fasse est un mauvais projet, c'est clair. Comme l'a dit M. MIKAELIAN, tous les services officiels ont effectivement été très critiques par rapport à ce projet qui porte atteinte à la biodiversité, il porte atteinte en matière d'incendie, c'est d'ailleurs la DDE qui l'a dit, mais je ne vais pas revenir là-dessus.

Ce que l'on peut dire, c'est que les gens qui vont être dans ce centre seront loin de tout, c'est-à-dire qu'ils n'auront pas la possibilité d'avoir une vie sociale près d'un centre de vie. C'est un mauvais projet.

Par contre –et je dis tout cela vraiment à titre personnel– il me semble qu'il est assez difficile d'en débattre ici, car cela risque d'entraîner la Ville dans de mauvaises querelles entre deux villes. Ce que je souhaite simplement, c'est que des associations, qui sont très actives, vont mener un combat contre ce projet, combat que personnellement je soutiendrai. C'est vrai que c'est le SAN qui est le lieu de débat à ce niveau-là, non pas le Conseil municipal, et mon espoir c'est qu'effectivement les recours feront que le débat retourne au SAN un jour ou l'autre.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme DUMAS.- J'entends les arguments de M. JOFFRIN, mais au demeurant son propos soulève une question centrale : où pose-t-on l'intérêt supérieur ?... On ne peut pas le poser ici, car il ne s'agirait pas d'entrer en querelle avec le Maire de la mairie voisine, et il se trouve qu'au

SAN, il ne faut surtout pas se prononcer sur un dossier de la commune voisine, parce que cela ne se fait pas : à quel moment alors, l'intérêt supérieur prédomine-t-il sur les us et coutumes ou les habitudes de cette assemblée ? Et cela pose en plus la question, effectivement, de la pratique démocratique au sein du SAN. Cela veut dire que dès lors que la question ne porte pas sur sa propre commune et son propre territoire, alors il faut se taire. Les élus qui sont sur l'estrade peuvent éventuellement dire quelque chose, et ceux qui sont dans la salle ne disent rien a fortiori quand il n'est pas question de leur propre commune : pour ma part, ne serait-ce qu'à ce niveau-là, cela me dérange, et je pense que c'est très bien que cette question, qui est une véritable question, ouvre la voie pour qu'effectivement des élus, qui sont élus de l'assemblée, puissent se prononcer sur des dossiers qui me semblent être importants, et d'une importance au-delà de la limite de la commune. Qu'il faille que cela retourne au SAN, probablement, ce n'est pas ici au Conseil municipal de Miramas que l'on va régler cette question, mais au moins cela à la qualité d'interroger notre façon de procéder au sein du SAN.

M. GUILLON.- La Commune de Cornillon modifie son PLU, mais je rappellerai qu'elle est, en gros, classée comme Miramas de l'autre côté du massif, c'est-à-dire en ND2, comme Miramas a du ND1 et du ND2, c'est-à-dire que l'on peut faire des réalisations de loisir. La Commune de Cornillon aurait pu faire un village de vacances, sans rien demander à personne, on n'aurait pas été obligé de modifier le PLU.

(S'adressant à M. JOFFRIN) Je reconnais le droit de dire que c'est un mauvais projet, je ne l'ai pas étudié dans sa totalité, mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre analyse, mais vous l'avez certainement mieux étudié que moi, et vous avez peut-être raison là-dessus, c'est pour cela que je ne veux pas vraiment en parler.

La seule chose que j'avais vue, et c'est ce que vous avez dit, c'est que ces gens là-bas vont se sentir isolés, ils vont être loin de tout.

(S'adressant à Mme DUMAS et M. MIKAELIAN) Ensuite, je ne suis pas tout à fait d'accord, car ce projet n'est pas vraiment dans le massif, et en plus les Communes sont quand même maîtres chez elles : je ne vois pas comment nous pouvons nous opposer à cela.

Les délégués du SAN ont fait leur travail, la démocratie a été respectée, certains ont été d'accord et d'autres non, mais que peut-on y faire ?... C'est un projet de la Commune de Cornillon, ils l'avaient inscrit dans leur programme électoral, ils le réalisent... On peut ne pas être d'accord avec ce genre de choses, mais je ne vois pas sincèrement comment on peut débattre de cela en Conseil municipal.

M. le MAIRE.- Monsieur MIKAELIAN, une dernière intervention, mais rapide, s'il vous plaît, car beaucoup de choses ont été dites.

M. MIKAELIAN.- Tout à fait, mais cela mérite que l'on s'y arrête un peu.

J'ai entendu les arguments, mais comment ?... On ne peut pas s'occuper de ce qui se passe autour de nous, alors ?... Parce qu'il y aurait des barrières administratives qui pourraient faire que là tout pourrait s'écrouler, et on regarderait les choses... Ce n'est pas ce que vous voulez dire, bien sûr, les uns et les autres, mais on est concerné directement, parce que, comme je le disais tout à l'heure à propos de l'eau, l'environnement n'a pas de frontière et on doit y être attentif.

Que peut-on faire ?... Je crois que l'on peut aller plus vite et plus fort pour faire classer ce massif. Mais en attendant sur ce projet bien précis, ce soir –si vous en étiez d'accord, Monsieur le Maire, car c'est parce que j'ai écouté ce qui a été dit que je fais cette proposition– le Conseil municipal...

M. le MAIRE.- Vous ne m'avez pas encore entendu.

M. MIKAELIAN.- ...Pourrait-il émettre un vœu adressé au président du SAN concernant ce qui passe à travers le PLU et les problèmes que cela pose à travers les services de l'Etat qui en grande

majorité se sont prononcés très restrictivement sur ce projet ? Un vœu ne déclencherait pas la guerre entre Cornillon et Miramas, je crois que cela serait la moindre des choses.

M. le MAIRE.- Je pense que chacun a pu s'exprimer, en tout cas ceux qui le souhaitent, et maintenant je voudrais rassembler tout ce qui a été dit, et répéter ici au Conseil municipal ce que nous avons décidé de dire et que nous avons dit au SAN.

Je vais séparer trois éléments :

- en ce qui concerne la démocratie, nous sommes ceux qui au SAN ont proposé l'entrée des oppositions au sein du SAN, justement par souci de démocratie et de transparence. Je vous demande donc humblement et gentiment de reconnaître cette chose : si nous l'avons fait, c'est parce que nous souhaitons ne rien cacher, et vous avez pu, Madame DUMAS, vous exprimer, ainsi que M. MIKAELIAN, et voter.

En démocratie, quand un vote n'est pas favorable, il ne faut pas toujours remettre en cause le vote qui a eu lieu.

Concernant Pont de Rhaud nous sommes les premiers à avoir dit que sur la partie droite de la ville, c'est-à-dire de Pont de Rhaud jusqu'à Taussane et les Magdeleines, nous voulions un croissant vert. Suite à l'initiative d'Yves VIDAL, Maire de Grans, reprise par moi-même, j'ai téléphoné à René GIMET , et nous nous sommes dit qu'il serait bien de classer ce massif ; les choses ont donc avancé depuis. Mais, un classement de massif –et j'en ai parlé tout à l'heure avec M. JOFFRIN– ce n'est pas simple, il y a un certain nombre de choses à faire, et dans le PLU de Miramas que nous allons construire, il faudra l'intégrer.

Deuxièmement, je voudrais faire une parenthèse : lorsque l'on regarde ailleurs, c'est-à-dire une autre commune, il faut aussi regarder ce qui a été fait dans notre propre commune pour protéger Pont de Rhaud : force est de constater que nous n'avons pas tout fait à Miramas pour cela, et quand je m'y promène, je vois un certain nombre de constructions qui n'auraient pas lieu d'être, je vois aussi des encombrants

qui y sont déposés à tel point que l'on a l'impression, à l'entrée de ce massif, d'être dans un dépotoir ; je parle de Miramas.

Puis, il y a un troisième élément –je le dis à l'attention des personnes de Cornillon ici présentes– qui est un élément juridique. Nous sommes dans une phase juridique. Le SAN a décidé à une très large majorité (4 abstentions et 2 votes « contre ») d'adopter la modification du POS de Cornillon, qui lui-même –et je le dis sans inimitié, ni amitié– est issu d'un vote démocratique d'une commune où, que je sache, puisque j'y ai des amis mais dans l'opposition, cette opération était inscrite dans le programme électoral. Je respecte là aussi le droit de vote et les orientations choisies. Je veux et nous voulons protéger le massif de Pont de Rhaud.

Enfin, à partir du moment où le vote a eu lieu au SAN, le débat que nous avons doit avoir lieu au SAN, car la compétence dans ce domaine est au SAN et non ici. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne l'a pas, puisqu'on l'a, mais à partir du moment où il y a un vote et que cette association veut faire un recours administratif, nous sommes dans une phase juridique où ni vous, ni moi n'y pouvons rien : il s'agit de Cornillonnais qui portent un recours administratif. Si ce que vous me dites est vrai –et je n'en doute pas, Monsieur MIKAELIAN– que l'Etat était contre, que l'Association fasse un recours, ce recours ne sera pas le seul, il y aura peut-être également un recours de l'Administration. Ce projet – mais pas Pont de Rhaud, car il est facile d'associer les deux sujets– concerne la vie démocratique des personnes de Cornillon.

En ce qui nous concerne, nos projets pour la ville de Miramas ne sont pas dans cette orientation. Mais je ne me vois pas le droit de juger... Je le dis clairement, il ne s'agit pas d'un modus vivendi : je me pose la question de savoir comment juger un vote démocratique d'une commune à partir du moment où ce projet a été porté par une majorité municipale. Quand il s'agit d'un projet qui a un caractère général, au sens environnemental comme l'incinérateur, cela ne pose aucun problème,

puisque cela touche tout le monde. Mais, par exemple, quand nous avons voté au SAN, Monsieur MIKAELIAN, le PADD du SCOT que nous avons souhaité avec la Communauté de Martigues pour bien voir une cohérence entre deux territoires, en ce qui concernait la partie du territoire de Cornillon, il y avait ce projet, et il y en a un autre qui est de faire des plages artificielles de Port-de-Bouc à Martigues, afin de permettre aux populations de Port-de-Bouc et de Martigues de bénéficier de plages sur la Méditerranée. Faut-il que j'indique à Gaby CHARROUX ou au Maire de Port-de-Bouc, qui est une amie, que le fait de toucher à l'espace naturel sensible pour créer des plages a aussi un intérêt général ?...

Ce qui veut dire que nous touchons, à travers ce que vous nous dites, les limites de la construction actuelle de notre intercommunalité. L'intercommunalité du SAN a été très concentrateur, ce qui n'est pas le cas dans d'autres communautés de communes proches d'ici, mais par cette façon de faire on a concentré les pouvoirs, et dans ce rapport de force, les communes ont trouvé un mode de fonctionnement qui part du principe que nous mettons en commun les choses, nous essayons de trouver des lignes en commun, mais le choix des communes est prioritaire s'il correspond au SCOT de l'Intercommunalité. C'est un fonctionnement que nous avons découvert, et qui est une construction qui actuellement se fait.

Je termine en vous disant à nouveau –car j'ai déjà été beaucoup trop long, j'ai dû dire quelques petites bêtises, mais elles sont honnêtes sur le plan intellectuel, comme vous l'êtes– que nous sommes pour la préservation de Pont de Rhaud, mais nous avons fait le choix en Conseil de liste, qui est l'organisation qui gère notre majorité, qu'en ce qui concerne Pont de Rhaud, nous allions au SAN en précisant notre position –et c'est ce que j'ai fait– en rappelant notre attachement à ce massif, en disant ce que Miramas allait faire dans son PLU quant à ce massif, et à partir de là nous avons voté la modification du POS.

En ce qui me concerne, je n'y reviendrai pas, c'est un débat que nous aurons au SAN, si vous voulez en reparler au SAN, vous le ferez, mais ce que je constate aujourd'hui, c'est que l'on n'est pas dans un débat politique, mais dans un débat juridique et administratif voulu par les associations, et nous regardons ce qui se passe à ce niveau-là.

Je pense que nous serons, les uns et les autres, soucieux, et vous apporterez, j'imagine, votre concours à la protection de ce massif. En tout cas, sachez que le Maire de Cornillon, le Maire de Grans, le Maire de Saint Chamas et moi-même souhaitons travailler ensemble sur la protection de ce massif.

Chacun a pu s'exprimer...

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire !

M. le MAIRE.- Non, Monsieur MIKAELIAN, j'ai laissé la parole... Je ne ferai pas de proposition ce soir, je vous le dis.

M. MIKAELIAN.- Je veux juste dire que vous amenez des éléments nouveaux !

M. le MAIRE.- Quels éléments nouveaux ?

M. MIKAELIAN.- Je comprends très bien : votre intervention est plus sur la forme que sur le fond. Personnellement, je voulais éviter de débattre sur la forme, mais très rapidement, sur l'aspect démocratique vous nous dites : « Vous remettrez la question au Conseil syndical du SAN ».

M. le MAIRE.- Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur MIKAELIAN, je n'ai pas dit que je le remettrais au Conseil syndical. Si vous voulez en parler, parlez-en, mais cela a été voté, Monsieur MIKAELIAN.

M. MIKAELIAN.- J'ai bien compris, mais que cela soit Cécile DUMAS ou moi-même au nom du Groupe, on n'a aucune possibilité de faire revenir le Conseil syndical sur un débat. La possibilité n'existe pas.

En ce qui concerne l'aspect démocratique, je veux bien, Monsieur le Maire, mais vous dites que les Cornillonnais ont élu le Maire

de Cornillon avec ce programme-là : mais les Français ont élu SARKOZY avec le programme sur la réforme de la taxe professionnelle ! Ne dit-on plus rien alors parce que les Français ont choisi majoritairement Nicolas SARKOZY pour la taxe professionnelle ?... Je voudrais que l'on dépasse cet argument-là.

M. le MAIRE.- Comparaison n'est pas raison : combattre la politique du gouvernement, c'est faisable.

M. MIKAELIAN.- C'est sur la forme...

M. le MAIRE.- Sur cette question je vais être clair. A Cornillon, il y a des gens qui se battent depuis des années. Ces personnes d'ailleurs sont très proches de moi politiquement...

M. MIKAELIAN.- D'accord, mais ce n'est pas le sujet...

M. le MAIRE.- Je vous le dis, vous avez voulu mettre ce dossier à l'ordre du jour, nous l'avons mis, vous avez souhaité parler, vous l'avez fait, ainsi que Mme DUMAS, vous avez exprimé votre position au SAN, nous vous avons laissé la donner ici, il n'y a pas de problème, cela s'appelle la démocratie. Je vous ai indiqué la position que nous avons arrêtée, nous savons aujourd'hui que l'Association de Sauvegarde du Massif va faire un recours juridique, dont acte, qu'elle le fasse, mais en ce qui nous concerne, j'estime aujourd'hui que nous n'avons pas d'autre solution que de vous dire ce que je viens de vous dire : ce débat doit avoir lieu au SAN et pas ici dans la Commune de Miramas. Je pense sincèrement que nous avons beaucoup de dossiers très importants dans le domaine du développement durable et la protection des espaces naturels, il n'y a pas que le massif de Pont de RHAUD à préserver à Miramas, il y en a d'autres également, et nous nous y attachons.

2) Solidarité envers le peuple haïtien :

M. le MAIRE.- C'est une question que l'on avait vue en Commission municipale.

Bien sûr, l'émotion est très importante dans la ville, tout le monde se manifeste, je sais que ce week-end les jeunes du club de Handball font un match pour aider Haïti, d'autres associations m'ont contacté, nous sommes d'accord tous ensemble pour faire quelque chose, mais ce que la Majorité voulait vous proposer, c'est de le faire de la façon suivante : plutôt que de délibérer rapidement sur un montant à envoyer à Haïti, compte tenu de ce que l'on a entendu dans la presse, etc., nous voulons aider Haïti mais nous voulons savoir ce que nous allons faire, c'est-à-dire, par exemple, participer à la reconstruction d'une école à Haïti, ce qui a du sens. Ce que nous voudrions faire d'abord, c'est nous donner le temps de voir dans quel projet on peut aider Haïti, car certains médecins ici m'ont dit qu'il y avait un dispensaire à Haïti qu'ils connaissaient et qui a été détruit, d'autres me parlent d'écoles,... On va donc attendre et choisir ensemble le projet d'aide pour Haïti, financer un projet que les Miramasséens verront se construire avec leur argent, en solidarité avec le peuple haïtien.

Nous voulions vous présenter ce soir cette démarche-là. Si vous êtes d'accord, on présentera un projet, soit avec le Ministère des Affaires Etrangères, soit avec la Fondation de France, soit avec d'autres, mais avec un objectif particulier que l'on suivra ensemble, et on pourrait même nous mettre en relation avec une petite commune proche de Port-au-Prince, ce qui nous permettrait de visualiser cet effort.

M. MIKAELIAN.- Concernant cette question, Monsieur le Maire, je vous ai sollicité, parce que cela me semblait naturel devant cette détresse immense, comme chacun a pu le voir dans les médias. Et puis, il y a aussi le passage de la France en Haïti : je pense que tout le monde a remarqué que beaucoup de gens du peuple haïtien parlent français, parce que la France a colonisé cette partie de l'île, l'autre restant espagnole et redevenant la République Dominicaine.

Au nom de notre Groupe, Monsieur le Maire, vous aurez tout notre appui, notre accord pour que la solidarité, que vous déciderez et que

nous approuverons, aille au peuple haïtien, car il y a vraiment une détresse énorme, et les Haïtiens ont besoin de savoir que l'on va venir les aider.

M. le MAIRE.- Très bien.

Mesdames et Messieurs, demain soir auront lieu les Vœux de la Municipalité, tout le Conseil municipal y participe, et je souhaite que vous soyez avec nous. Sachez que c'est à 18 heures 30. Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Anne-Marie CHAYOT